

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2014

— La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Le procès-verbal du 15 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les changements suivants :

Les délibérations ci-dessous qui étaient inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont été modifiées et mises sur table le jour du Conseil Municipal :

- N°303 ayant pour objet « Tarifs accueils péri scolaire 2015 ».

- N°505 ayant pour objet « Incorporation de voies au domaine public communal ».

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 15 avril 2014.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Approuve les trois conventions constitutives d'un groupement de commandes dans les domaines suivants :

1. Fourniture de produits d'entretien.

2. Souscription des contrats d'assurance.

3. Vérifications périodiques des installations dans les bâtiments et matériels communaux.

- Autorise M. le Maire à signer une convention avec la CREA pour la reconduction d'une action intitulée « Poste de chargés d'accueil de proximité ».

- Désigne les représentants figurant dans la délibération au sein des établissements scolaires élémentaires et maternelles.

- Désigne les représentants titulaires et suppléants comme indiqué dans la délibération correspondante au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

- Fixe les trois tarifs dans les domaines suivants :

1°) – Classes transplantées pour 2014/2015.

2°) – Accueils péri scolaire jusqu'au 31 décembre 2014.

3°) – Accueils péri scolaire pour l'année 2015.

Une subvention est accordée au bénéfice de l'OCCE Coopérative scolaire Ecole élémentaire Pablo Picasso afin de prendre en charge les frais de transport pour une sortie à l'Assemblée Nationale à Paris le jeudi 5 juin 2014.

Une subvention est allouée au collège Matisse pour l'organisation d'un séjour en Angleterre du 20 au 24 mai 2014.

- Autorise M. le Maire à signer les cinq conventions avec les organismes suivants :

1. Poney-club de Mesnières entre le 21 juillet au 1^{er} août 2014 afin de proposer des activités par le Poney-Club.

2. Poney-club de Mesnières entre le 4 août au 14 août 2014 pour proposer les activités identiques.

.../...

3. Association Varenne Plein Air pour l'été 2014 concernant les activités de plein air du Centre de Loisirs Jean Coiffier pour l'été 2014.
 4. Conseil Général de la Seine-Maritime, Pôle Solidarité, pour l'année en cours visant à réserver une place à la crèche Lili Bulle pour un enfant, pendant la formation de l'assistante maternelle.
 5. Collège Matisse pour la mise en place d'un atelier sportif Natation et le club des Requins Couronnais.
- Fixe les tarifs suivants :
 - Centre aquatique Alex Jany à compter du 1^{er} juillet 2014.
 - Animations Loisirs de Grand-Couronne pour la saison 2014/2015.
 - Vote les subventions pour les associations couronnaises, extérieures à Grand-Couronne et pour les clubs sportifs figurant dans les trois délibérations correspondantes.
 - Procède aux deux cessions figurant ci-dessous :
 - 1°) – M. et Mme OUKSEL Mohamed : une parcelle de terrain située sise avenue de Poiriers aux Essarts pour une superficie de 122 m².
 - 2°) – M. YILMAZ Hasan ou à toute SCI se substituant à lui-même : une parcelle de terrain située rue du Bon Marais à Grand-Couronne d'une superficie de 3 000 m².
 - Acquiert auprès de M. et Mme MAROT Gilbert, la parcelle de terrain nu située rue du Pavillon d'une superficie de 48 m².
 - Autorise l'acquisition d'un bien sans maître située sis rue Louis Canton à Grand-Couronne et édifié d'un garage.
 - Incorpore dans son domaine public les voies ou les parcelles communales citées dans la délibération correspondante.
 - Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'ADEME, la Région de Haute-Normandie, la CREA et le Département de la Seine-Maritime afin de procéder à la reconstruction de l'école maternelle Pierre Brossolette.
 - Dénomme les 2 voies desservant le nouveau lotissement Nexity 2^{ème} tranche sur 27 lots à bâtir depuis la rue du Clos Samson aux Essarts, « Rue du Nouveau Monde » et « Rue des Stands ».
 - Décide d'acquérir :
 - Par voie de préemption le bien situé 86 avenue Jean Lagarrigue à Grand-Couronne d'une superficie totale 36 a 45 ca, appartenant à Mme Michèle BRACQ.
 - A l'euro symbolique le bien situé n°3 rue de la briqueterie aux Essarts à Grand-Couronne d'une superficie de 500 m², appartenant à la SCI Le Village.
 - Alloue au collège Jean Renoir une subvention visant à permettre l'accueil d'une délégation d'élèves de Velten dans le cadre du jumelage pour un séjour qui se déroule du 19 au 26 mai 2014.

Fin de séance, à 19 H 30.

Grand-Couronne, le 20 mai 2014.



Le Maire,


Michel LAMAZOUADE.